

Saint-Constant, 28 octobre 2005

Madame Renée Poliquin  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
Edifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

" SANS PRÉJUDICES "

Objet: Pétition du Comité des Citoyens de Saint-Constant acheminé au bureau  
de M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec, ce mercredi 26 octobre 2005.

Chère Madame,

Vous trouverez ci-joint la copie du document qu'a fait parvenir Le Comité des Citoyens de Saint-Constant, représenté par M. Luc Bourassa, à M. Jean Charest et ce, par l'entremise de M. Jean Dubuc, député de La Prairie. Comme vous pourrez le constater, à la lecture dudit document, le comité a recueilli plus de 700 signatures<sup>1</sup> demandant qu'une enquête soit faite sur la façon dont l'administration municipale actuelle de Ville Saint-Constant a géré le dossier de l'autoroute 30, tronçon Candiac, Sainte-Catherine. Enfin, ledit Comité nous a mandaté, nous le Comité de la 30 au Sud inc, pour assurer le suivi de ce dossier.

D'autre part, et dans la même ligne de pensée, soit la façon de gérer de l'administration municipale actuelle de Ville Saint-Constant et ce toujours dans le même dossier, mais cette fois en rapport avec le tronçon Jean-Léman nous aimerions attirer votre attention sur certains faits:

- Ville Saint-Constant et L'UPA Saint-Jean-Valleyfield. le Comité des Citoyens (nes) de Saint-Constant pour le tracé nord forment une association (voir p.j.P6, P7 ). Cette association ne représente pas la population de Saint-Constant puisque cette dernière n'a jamais été consultée d'aucune façon que ce soit. Cette association refait surface, et Ville Saint-Constant dépose des mémoires où sont apportés des arguments semblables à ceux apportés dans sa requête en mandamus. Requête rejetée par le Tribunal et qui a coûté cher à la population de Saint-Constant. (Voir p.j. P3 ,P4, P5)

- Ville Saint-Constant sous la gouverne de l'administration actuelle a fait fi de la pétition de plus

---

<sup>1</sup>. Voir p.j P1: une copie du formulaire à signer pour la pétition, une copie de l'authentification de la pétition, une copie de la lettre demandant une enquête à Mme Nathalie Normandeau, Ministre des Affaires Municipales.

de 14,000 signataires déposés à l'Assemblée nationale du Québec. Ville Saint-Constant n'a jamais accepté les recommandations du rapport 164 du BAPE. Ville Saint-Constant n' a pas accepté le décret du Gouvernement libéral d'ordonner la construction de l'autoroute 30 sur le tracé sud avec boulevard urbain sur la 132. ( Voir p.j. P3, P6 ) Décret ordonné en respect de l'élection de M. Jean Dubuc, ce dernier ayant fait sa campagne selon le slogan: " Un vote pour les libéraux est un vote pour l'autoroute 30 au Sud."

Par conséquent, nous craignons que Ville Saint-Constant, l'UPA et le Comité des Citoyens (nes) pour le tracé nord se soit servi des audiences publiques concernant le tracé Jean-Léman pour tenter de faire dévier le propos afin de relancer le débat de l'autoroute 30, tronçon Candiac-Saint-Catherine. En ce qui nous concerne, nous estimons que la démocratie a parlé, la population du comté de La Prairie ayant voté pour M. Jean Dubuc. Nous estimons de plus qu'elle doit être respectée.

Enfin, et pour toutes les raisons susmentionnées, nous aimerions que vous interveniez dans ce dossier et demandons que les mémoires déposés par Ville Saint-Constant soient retirés.

Dans le cas échéant où vous auriez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Agréer mes salutations distinguées.



Pierre Arcouette  
Président  
Comité pour la 30 au Sud inc.  
450-632-5655  
p.j.

Saint-Constant, le 14 octobre 2005

Monsieur Jean Charest  
Premier Ministre du Québec  
Édifice Honoré-Mercier, 3<sup>ème</sup> étage  
835, Boulevard René-Lévesque est  
Québec, (Québec)

« SANS PRÉJUDICES »

Monsieur le Premier Ministre,

Nous, citoyens et citoyennes de Saint-Constant demandons votre intervention sous forme d'enquête ou de tutelle s'il y a lieu, de notre municipalité de Saint-Constant dans la région de la Montérégie. Nous nous expliquons. Dans le projet de construction de l'autoroute 30 Sainte-Catherine à l'autoroute 15, plusieurs d'entre nous se sont battus contre nos représentants municipaux qui voulaient construire l'autoroute 30 dans l'axe de la 132 (voir p.j. P1 pétition). La bataille engagée lors des audiences publiques au BAPE fut ardue mais nous, citoyens et citoyennes, avons triomphé en justifiant plusieurs arguments. Nous avons en effet défendu nos droits reliés à la santé, à l'environnement, à la qualité de vie et à la survie des petites et moyennes entreprises.

Toutefois, l'administration en place ne le voyait pas de la même façon. Ainsi, et suite à la décision du Gouvernement libéral de respecter :

- le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement déposé en juin 2002.
- la pétition des 14 000 signataires déposée à l'Assemblée nationale le 12 mars 2002. (voir p.j.P2)
- sa promesse électorale d'ordonner la construction de l'autoroute 30 au sud des secteurs urbanisés de Saint-Constant, de Delson et de Candiac.

L'administration municipale de Saint-Constant s'octroya les services de la firme d'avocats Dunton Rainville et Ass et déposa une requête en mandamus et ce, sans consultation publique des citoyens et des citoyennes. (voir p.j P3, avis de présentation)

Dans un premier jugement, dont les coûts s'élèvent à 103 719,18\$, (voir p.j. P4)

Madame la Juge Jeannine M. Rousseau de la Cour Supérieure statue que :

« certains des raisonnements de la ville de Saint-Constant dénaturent la substance, le texte et l'esprit de la Loi sur la qualité de l'Environnement et des règlements s'y rattachant (voir p.j. P5). Le Tribunal a rejeté la requête en mandamus de Ville Saint-Constant.

\* dénaturer : (Petit Robert) changer la nature de, donner une fausse apparence, déformer, fausser.

La Ville a porté en appel ce jugement et la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Saint-Jean-Valleyfield a payé les honoraires de la firme Dunton Rainville s'élevant à 20 000\$ (taxes en sus) ( voir p.j. P6). La cour d'appel a entériné la décision prise par le Madame la Juge Jeannine M. Rousseau confirmant ainsi l'acharnement de la Ville.

D'autre part, nous aimerions porter à votre attention que le Comité des citoyens (nes), Autoroute 30, tracé nord/route 132 (tronçon Candiac/Ste-Catherine) admet lui-même dans son mémoire présenté lors de la consultation publique de l'avant-projet de loi le 3 mars 2005 :

- « De plus, nous travaillons en collaboration avec le conseil municipal de la ville de Saint-Constant et nous sommes membres de la Coalition nationale pour la protection du territoire agricole, mise sur pied par l'Union des producteurs agricoles du Québec » (voir p.j. P7)

Cette collaboration nous inquiète.

Cette administration nous a menti et désinformé avec de la publicité annonçant le projet de l'Autoroute 30 dans l'axe de la route 132. Ainsi pouvait-on lire dans le bulletin municipal de septembre 2003 (voir p.j. P8) que :

- « amputation de 16% du territoire agricole... Enclavement des terres agricoles entre la partie de l'autoroute et le milieu urbain bâti » (encadré de la page 11).

Ces énoncés sont faux (voir p.j. P9 p.5,3,6.2,6.3)

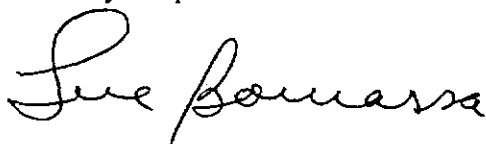
- « l'implantation de l'autoroute 30 sur le tracé Nord représente une réduction importante du niveau de bruit étant donné que ce sera une artère en semi-dépression ». (page 12).

Cet énoncé est faux ( voir p.j. P10 p.2). « mais nous pouvons affirmer que c'est certainement celle offrant le moins d'éléments négatifs ». Ceci est également faux (voir p.j. P11)

C'est pour tous les éléments énumérés ci-dessus, que nous citoyens et citoyennes, vous demandons d'intervenir dans ce dossier. En fait, nous aimerions savoir ce qui se cache derrière tout cela, nous aimerions savoir pourquoi cette administration nous fausse la réalité. Seule une enquête, croyons-nous, pourra faire la lumière sur ce qui se passe chez nous et permettra d'instaurer la transparence et de redonner à notre communauté sa dignité, et surtout, rétablir chez nous la démocratie.

Dans le cas échéant où vous auriez besoin d'informations supplémentaires ; il me fera plaisir de m'entretenir avec vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments distingués. Des citoyens qui ont à cœur le bien être de leur communauté.



M. Luc Bourassa  
pour Le Comité de Citoyens  
146 Bélair  
Saint-Constant (Québec)  
J5A 2G6  
450-638-4820

cc. M. Jean Dubuc, Député de La Prairie  
Mme Renée Poliquin, Bureau des audiences publiques sur l'environnement  
p.j.

## LISTE DES PIÈCES JOINTES

- P1 *Pétition du Comité des Citoyens, déposée le 24 octobre 2005.*
- P2 *Gouvernement du Québec. Le Ministre des Transports. Le Ministre responsable de Laval. Lettre de M. Serge Ménard, en date du 2 mai 2002.*
- P3 *Province de Québec District de Montréal, Cour Supérieure :  
Requête introductive d'instance (en mandamus) (articles 834.1 et suivants et 844 C.p.c.)  
Affidavit (selon les articles 93,1 et 835,3 C.p.c.)*
- P4 *Dunton Rainville Senc. Requête en mandamus. Dossier 36246. Factures : 073401, 074540 cor, 075636, 076246, 077287, 078247, 079497, 080080.*
- P5 *Province de Québec District de Montréal, Cour Supérieure No 500-17-018582-034  
Motifs du jugement rendu de vive voix le 23 juin 2004. Pages 6 sur 7 et 7 sur 7.*
- P6 *Ville de Saint-Constant Service du Greffe : extrait du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Ville de Saint-Constant tenue au lieu ordinaire de ses séances le 13 juillet 2004 à 20h, le tout conformément à la Loi. Pages 1, 2.  
Fédération de L'U.P.A. de St-Jean-Valleyfield. Résolution 275-04.*
- P7 *Comité des citoyens (nes), Autoroute 30, tracé nord/route 132 (tronçon Candiac/ Ste-Catherine). Avant-projet de loi. PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC. Châteauguay, le 3 mars 2005.*
- P8 *Saint-Constant Info. Septembre 2003, volume 18. Numéro 3. Pages 11 et 12.*
- P9 *Urgel Delisle & Associés Inc. Prolongement de l'autoroute 30 Secteur Saint-Constant/ Delson/ Candiac. Expertise agricole. Préparée par Josée Bédard, agr. Réjean Racine, Ing & agr. Stéphane Gagné, d.t.a., révisée par Réjean Racine, Ing & agr. Rapport 1257-1 17 novembre 2003. Pages 4-14, 5-3, 6-2, 6-3.*
- P10 *Ministère des Transports Direction de l'ouest-de-la-Montérégie. Projet de construction de l'autoroute 30 au sud de Saint-Constant et Delson. Sommaire. Juin 2003.*
- P11 *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15. Rapport d'enquête et d'audience publique. Rapport 164.*